



Conférence générale

38^e session, Paris 2015

38 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

38 C/11
3 novembre 2015
Original anglais

Point 8.4 de l'ordre du jour provisoire

SOUTIEN DE L'UNESCO À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION AU MALI DES 15 MAI ET 20 JUIN 2015

PRÉSENTATION

Source : Décision 197 EX/39.

Contexte : Ce point a été examiné par le Conseil exécutif à sa 197^e session à la demande du Mali. Cette demande était accompagnée d'une note explicative.

Objet : Le présent document a pour objet de transmettre à la Conférence générale la décision adoptée par le Conseil exécutif, à sa 197^e session, et contient en annexe la note explicative susmentionnée.

Décision requise : Paragraphe 3.

1. À sa 197^e session, le Conseil exécutif a examiné le document 197 EX/39 appelant à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali des 15 mai et 20 juin 2015.

2. Le Conseil exécutif a adopté la décision ci-après :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO,

2. Rappelant également la Déclaration et le Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix (résolution 53/243),

3. Rappelant en outre la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, en particulier son paragraphe 14 relatif à la protection des sites culturels et historiques du Mali contre toutes attaques,
4. Reconnaissant le rôle important que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture continue de jouer en ce qui concerne la promotion d'une culture de la paix,
5. Saluant le rôle majeur que l'UNESCO a joué dans le vaste programme de reconstruction du patrimoine culturel au Mali,
6. Se félicitant de la signature, le 15 mai 2015, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger,
7. Reconnaissant également la nécessité d'aider le peuple malien à recouvrer sa cohésion d'antan, socle de toute stabilité,
8. Ayant à l'esprit la nécessité d'aider le Mali à s'engager résolument sur la voie de la paix,
9. Se félicitant également des efforts du Gouvernement malien en vue de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment à travers la mise en place de la Commission vérité, justice et réconciliation,
10. Prenant acte de la déclaration prononcée par la Directrice générale lors de sa visite à Bamako, le 18 juillet 2015, et de son engagement à aider le Mali dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali,
11. Conscient du fait qu'il est important d'engager des actions pour une éducation à la culture de la paix en vue de renforcer la cohésion sociale et le dialogue entre les Maliens,
12. Conscient également du fait que la paix, à travers une éducation à la culture de la paix, est un préalable à tout développement économique et à toute cohésion sociale,
13. Recommande à la Conférence générale :
 - (a) de féliciter le Mali pour la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ;
 - (b) d'apporter tout appui permettant d'accompagner le processus de réconciliation nationale au Mali à travers un soutien à l'action de la Commission vérité, justice et réconciliation ;
 - (c) d'inviter la Directrice générale à tout mettre en œuvre pour apporter un appui technique et financier à l'organisation, à Bamako, d'un forum national sur le thème de la culture de la paix et de la non-violence, ainsi qu'à la mise en place d'un programme sur ce thème.

3. Après avoir examiné le présent document, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter une résolution libellée comme suit.

La Conférence générale,

1. *Félicite* le Mali pour la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ;

2. *S'engage* à ce que l'UNESCO apporte son appui pour accompagner le processus de réconciliation nationale au Mali à travers un soutien à l'action de la Commission vérité, justice et réconciliation ;
3. *Invite* la Directrice générale à tout mettre en œuvre pour apporter un appui technique et financier à l'organisation, à Bamako, d'un forum national sur le thème de la culture de la paix et de la non-violence, ainsi qu'à la mise en place d'un programme sur ce thème.

ANNEXE

NOTE EXPLICATIVE

1. Après des mois de négociation sous la conduite de l'Algérie, chef de file des médiateurs, le Gouvernement du Mali et les groupes rebelles ont signé l'Accord de paix et de réconciliation nationale le 15 mai 2015. La coordination des mouvements de l'Azawad ayant adhéré à l'Accord le 20 juin suivant, le texte est définitivement entré en vigueur aussitôt.
2. Conformément aux dispositions de l'Accord, le Comité de suivi s'est réuni sous la présidence de l'Algérie pour entamer le travail.
3. Également, la Commission Vérité Justice et Réconciliation, organe clé du processus de réconciliation est mise en place à travers l'installation de son président, le mardi 4 août 2015, au lendemain de sa nomination par le Conseil des ministres.
4. Le retour définitif à la paix ne sera pas complet sans que ne soit développée une véritable culture de la paix au Mali. C'est pourquoi la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, lors de sa visite au Mali les 17 et 18 juillet, a proposé au Président de la République, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, d'aider le Mali à mettre en œuvre l'Accord de paix et réconciliation nationale à travers des actions dans le domaine de la culture de la paix, conformément à la vocation de l'Organisation.
5. À cet effet, un atelier est en préparation pour réunir tous les acteurs dans les environs de Bamako (Mali) afin de dégager les grandes lignes d'un Forum national pour la culture de la paix. Il est attendu du Forum des décisions claires pour la mise en place d'un vaste programme national visant à accompagner les autorités maliennes à consolider la cohésion sociale et le dialogue permanent entre toutes les populations, ainsi qu'à assurer une culture de la paix à travers des programmes scolaires, sociaux et culturels.